

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 525**21 juillet 2000****SOMMAIRE**

ACM International Health Care Fund, Sicav, Luxembourg	page 25196	GTN Automobiles S.A., Luxembourg	25166
Alpha Investissement S.A.H., Luxembourg	25200	Guimaraes de Mello Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	25159
Anine S.A.H., Luxembourg	25193	Gulfport Holding S.A., Luxembourg	25166
Aspiro International S.A., Luxembourg-Kirchberg	25187	Handycom S.A., Luxembourg	25172
AVR Partners S.A.H., Luxembourg	25195	Harris Holding S.A.	25161
Barfi S.A.H., Luxembourg	25193	Haver, S.à r.l., Luxembourg	25172
CA. P.EQ. Energy II S.C.A., Luxembourg	25162, 25163	Heimdal Holding S.A., Luxembourg	25173
Central Asia Marketing, S.à r.l., Luxembourg	25169	Heimdal S.A., Luxembourg	25172
Contessa Real Estate and Trading Company S.A., Luxembourg	25168	Hydrosol S.A.H., Luxembourg	25169
Courthéoux S.A., Strassen	25170	IKH, International Kapital Holding S.A., Pétange	25177, 25178
Cuma Holding S.A., Luxembourg	25157	IK Transcom Europe S.A., Bertrange	25157
DAE Investment S.A., Luxembourg	25167	Iminco S.A., Luxembourg	25173
Devana S.A.H., Luxembourg	25194	Immovan, S.à r.l., Luxembourg	25172
DLS, Digital Library Services S.A.	25157	Ingénierie & Design S.A., Luxembourg	25173
Drane S.A.H., Luxembourg	25194	Insinger Fund Administration (Luxembourg) S.A., Luxembourg	25175, 25176
Eider S.A.H., Luxembourg	25197	Instra Holding S.A., Luxembourg	25178
Elysée-Concorde S.A., Luxembourg	25157	International World Company Holding S.A., Luxembourg	25171
Erste Europäische Pfandbrief- und Kommunal-kreditbank A.G., Luxbg-Senningerberg	25170, 25171	Interparticipations S.A.H., Luxembourg	25179
(Les) Etangs de l'Abbaye S.A.H., Luxembourg	25198	Investimex S.A.H., Luxembourg	25179, 25181
Eurobc, Sicav, Luxembourg	25200	Isis, Sicav, Luxembourg	25193
Europ Assistance Services S.A., Luxembourg-Kirchberg	25158	Jicerem S.A.H., Luxembourg	25197
Europ Assistance, Société d'Assistance S.A., Luxembourg-Kirchberg	25158	J.P.J. 2, S.A., Luxembourg	25194
European Dynamics Luxembourg S.A., Luxembg	25159	Katto Financial Holding S.A., Luxembourg	25179
Fabor S.A., Luxembourg	25159	Legendijk Luxembourg Transportbedrijf, S.à r.l., Heisdorf	25181
Fiamm Distribution S.A., Luxembourg	25160	Lumasa S.A.H., Luxembourg	25198
Fiamm Holding S.A., Luxembourg	25160	Magalor Investissements S.A., Luxembg	25182, 25183
Fiamm International S.A., Luxembourg	25161	Marquisaat S.A.H., Luxembourg	25195
Fiddiam S.A., Luxembourg	25164	Mori Holding S.A., Luxembourg	25192
Fishgrane S.A., Luxembourg	25167	Nextrom Investments, S.à r.l., Luxembourg	25192
Foyer Asset Management, Compagnie Luxembourgeoise S.A., Luxembourg-Kirchberg	25166	O. Rest S.A., Luxembourg	25186
Foyer Ré, Compagnie Luxembourgeoise de Réassurance S.A., Luxembourg-Kirchberg	25168	Planfin S.A., Luxembourg	25196
Freud S.A., Luxembourg	25195	Priton Fund (Japan)	25156
FSL Investment Corporation Holding S.A., Luxbg	25171	Santropa S.A., Luxembourg	25199
General O & R International S.A., Luxembourg	25163	Socapar S.A.H., Luxembourg	25198
Giegiulux S.A., Luxembourg	25169	Staro S.A., Luxemburg	25196
Golden Gate S.A., Luxembourg	25159	Talanta Holding S.A., Luxembourg	25199
Good Food Holding S.A., Pétange	25164, 25165	Transmed Holding S.A., Luxembourg	25199
G8, S.à r.l., Luxembourg	25160	UniInternet	25154
		Val Paradiso Holding S.A., Luxembourg	25184
		Vantaff Investments S.A., Luxembourg	25196
		Wap Consult S.A., Luxembourg	25173, 25175

UnilInternet.**SONDERREGLEMENT**

Ziel des Fonds UnilInternet ist es, durch Anlagen in Unternehmen mit einer ausgeprägten Tätigkeit im Bereich des Internet und/oder in Unternehmen, deren Geschäftstätigkeit stark von der Entwicklung des Internets geprägt ist, bei gleichzeitiger Beachtung der Risikostreuung eine Wertentwicklung zu erreichen, die zu einem Wertzuwachs führt.

Für den Fonds UnilInternet gelten ergänzend zu dem Verwaltungsreglement (Artikel 1 - 18) folgende Bestimmungen:

Unterfonds UnilInternet: e-Commerce**Art. 19. Anlagepolitik**

Das Fondsvermögen wird vorwiegend angelegt in internationalen Aktien, Aktienzertifikaten, Wandelschuldverschreibungen, Optionsanleihen und, sofern diese als Wertpapiere gem. Art. 40. Abs. 1 des Luxemburger OGAW-Gesetzes gelten, in Genuß- und Partizipationsscheinen von Unternehmen sowie daneben in Optionsscheinen auf Wertpapiere und Indezertifikate, die am Kapitalmarkt begeben wurden und die eine Beteiligung an der Wertentwicklung des zugrundeliegenden Wertpapierindexes verbrieften.

Bei den Emittenten handelt es sich dabei vorwiegend um Unternehmen mit einem Tätigkeitsschwerpunkt im e-Commerce wie z.B. Vertriebsplattformen, Direktvertrieb Auktionen, Preisagenturen, e-Banking und zwar sowohl für Unternehmen als auch für private Haushalte.

Art. 20. Fondswährung, Ausgabe- und Rücknahmepreis von Anteilen

1. Fondswährung ist der Euro.
2. Anteile werden an jedem Bewertungstag ausgegeben. Ausgabepreis ist der Anteilwert gemäß Artikel 7 des Verwaltungsreglements zuzüglich eines Ausgabeaufschlages von bis zu 5 % des Anteilwertes. Der Ausgabeaufschlag wird zu Gunsten der Vertriebsstelle erhoben und kann nach Größenordnung des Kaufauftrages gestaffelt werden. Der Ausgabepreis kann sich um Gebühren oder andere Belastungen erhöhen, die in den jeweiligen Vertriebsländern anfallen.
3. Rücknahmepreis ist der Anteilwert.

Art. 21. Anteile

1. Die Anteile werden in Globalzertifikaten verbrieft. Ein Anspruch auf Auslieferung effektiver Stücke besteht nicht.
2. Alle Anteile haben gleiche Rechte.

Art. 22. Ertragsverwendung

1. Die im Fonds vereinnahmten Zins- und Dividendenerträge sowie sonstige ordentliche Erträge abzüglich der Kosten werden nach Maßgabe der Verwaltungsgesellschaft thesauriert.
2. Die Verwaltungsgesellschaft kann neben den ordentlichen Nettoerträgen die realisierten Kapitalgewinne, die Erlöse aus dem Verkauf von Bezugsrechten und/oder die sonstigen Erträge nicht wiederkehrender Art abzüglich realisierter Kapitalverluste, ganz oder teilweise bar oder in Form von Gratisanteilen ausschütten.

Art. 23. Depotbank

Depotbank ist die DG BANK LUXEMBOURG S.A., Luxembourg.

Art. 24. Kosten für die Verwaltung und Verwahrung des Fondsvermögens

1. Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, vom Fonds eine jährliche Verwaltungsvergütung von bis zu 1,75 % auf das Netto-Fondsvermögen zu erhalten, die auf der Basis des kalendertäglichen Nettovermögens des Fonds während des entsprechenden Monats zu berechnen und am ersten Bewertungstag des Folgemonats zahlbar ist.
2. Die Depotbank erhält aus dem Fondsvermögen ein jährliches Entgelt für die Tätigkeit als Depotbank in Höhe von bis zu 0,1 %, das auf der Basis des kalendertäglichen Nettovermögens des Fonds während des entsprechenden Monats zu berechnen und am ersten Bewertungstag des Folgemonats zahlbar ist. Ferner erhält die Depotbank eine Bearbeitungsgebühr in Höhe von bis zu Euro 125,- je Wertpapiertransaktion, die nicht über sie gehandelt wird. Daneben werden ihr die an Broker zu zahlenden Kommissionen, Drittverwahrgebühren, ausgenommen soweit sie die im CLEARSTREAM BANKING AKTIENGESELLSCHAFT verwahrfähigen Wertpapiere betreffen, sowie Transaktionskosten, die ihr in Rechnung gestellt werden, erstattet. Die Depotbank erhält einen Ausgleich für alle Porto- und Versicherungsspesen, die ihr nachweislich durch den Versand effektiver Anteile der Investmentfonds im Rahmen der Abwicklung der Anteilumsätze entstanden sind.

Art. 25. Rechnungsjahr

Das Rechnungsjahr endet jedes Jahr am 30. September, erstmals am 30. September 2001.

Art. 26. Dauer des Fonds

Der Fonds ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Luxemburg, den 27. Juni 2000.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft
Unterschriften

DG BANK LUXEMBOURG S.A.

Die Depotbank
Unterschriften

Unterfonds UnilInternet: e-Services**Art. 19. Anlagepolitik**

Das Fondsvermögen wird vorwiegend angelegt in internationalen Aktien, Aktienzertifikaten, Wandelschuldverschreibungen, Optionsanleihen und, sofern diese als Wertpapiere gem. Art. 40, Abs. 1 des Luxemburger OGAW-Gesetzes gelten, in Genuß- und Partizipationsscheinen von Unternehmen sowie daneben in Optionsscheinen auf Wertpapiere und

Indezertifikate, die am Kapitalmarkt begeben wurden und die eine Beteiligung an der Wertentwicklung des zugrundeliegenden Wertpapierindexes verbriefen.

Bei den Emittenten handelt es sich dabei vorwiegend um Unternehmen mit einem Tätigkeitsschwerpunkt im e-Services wie z.B. Zugangs-Provider, Webspace-Provider, Suchmaschinen, Portale oder Marketing-Dienstleistungen.

Art. 20. Fondswährung, Ausgabe- und Rücknahmepreis von Anteilen

1. Fondswährung ist der Euro.
2. Anteile werden an jedem Bewertungstag ausgegeben. Ausgabepreis ist der Anteilwert gemäß Artikel 7 des Verwaltungsreglements zuzüglich eines Ausgabeaufschlages von bis zu 5 % des Anteilwertes. Der Ausgabeaufschlag wird zu Gunsten der Vertriebsstelle erhoben und kann nach Größenordnung des Kaufauftrages gestaffelt werden. Der Ausgabepreis kann sich um Gebühren oder andere Belastungen erhöhen, die in den jeweiligen Vertriebsländern anfallen.
3. Rücknahmepreis ist der Anteilwert.

Art. 21. Anteile

1. Die Anteile werden in Globalzertifikaten verbrieft. Ein Anspruch auf Auslieferung effektiver Stücke besteht nicht.
2. Alle Anteile haben gleiche Rechte.

Art. 22. Ertragsverwendung

1. Die im Fonds vereinnahmten Zins- und Dividendenerträge sowie sonstige ordentliche Erträge abzüglich der Kosten werden nach Maßgabe der Verwaltungsgesellschaft thesauriert.
2. Die Verwaltungsgesellschaft kann neben den ordentlichen Nettoerträgen die realisierten Kapitalgewinne, die Erlöse aus dem Verkauf von Bezugsrechten und/oder die sonstigen Erträge nicht wiederkehrender Art abzüglich realisierter Kapitalverluste, ganz oder teilweise bar oder in Form von Gratisanteilen ausschütten.

Art. 23. Depotbank

Depotbank ist die DG BANK LUXEMBOURG S.A., Luxembourg.

Art. 24. Kosten für die Verwaltung und Verwahrung des Fondsvermögens

1. Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, vom Fonds eine jährliche Verwaltungsvergütung von bis zu 1,75 % auf das Netto-Fondsvermögen zu erhalten, die auf der Basis des kalendertäglichen Nettovermögens des Fonds während des entsprechenden Monats zu berechnen und am ersten Bewertungstag des Folgemonats zahlbar ist.
2. Die Depotbank erhält aus dem Fondsvermögen ein jährliches Entgelt für die Tätigkeit als Depotbank in Höhe von bis zu 0,1 %, das auf der Basis des kalendertäglichen Nettovermögens des Fonds während des entsprechenden Monats zu berechnen und am ersten Bewertungstag des Folgemonats zahlbar ist. Ferner erhält die Depotbank eine Bearbeitungsgebühr in Höhe von bis zu Euro 125,- je Wertpapiertransaktion, die nicht über sie gehandelt wird. Daneben werden ihr die an Broker zu zahlenden Kommissionen, Drittverwahrgebühren, ausgenommen soweit sie die im CLEARSTREAM BANKING AKTIENGESELLSCHAFT verwahrfähigen Wertpapiere betreffen, sowie Transaktionskosten, die ihr in Rechnung gestellt werden, erstattet. Die Depotbank erhält einen Ausgleich für alle Porto- und Versicherungsspesen, die ihr nachweislich durch den Versand effektiver Anteile der Investmentfonds im Rahmen der Abwicklung der Anteilumsätze entstanden sind.

Art. 25. Rechnungsjahr

Das Rechnungsjahr endet jedes Jahr am 30. September, erstmals am 30. September 2001.

Art. 26. Dauer des Fonds

Der Fonds ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Luxemburg, den 27. Juni 2000.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft
Unterschriften

DG BANK LUXEMBOURG S.A.

Die Depotbank
Unterschriften

Unterfonds UniInternet: e-Infrastructure

Art. 19. Anlagepolitik

Das Fondsvermögen wird vorwiegend angelegt in internationalen Aktien, Aktienzertifikaten, Wandelschuldverschreibungen, Optionsanleihen und, sofern diese als Wertpapiere gem. Art. 40, Abs. 1 des Luxemburger OGAW-Gesetzes gelten, in Genuß- und Partizipationsscheinen von Unternehmen sowie daneben in Optionsscheinen auf Wertpapiere und Indezertifikate, die am Kapitalmarkt begeben wurden und die eine Beteiligung an der Wertentwicklung des zugrundeliegenden Wertpapierindexes verbriefen.

Bei den Emittenten handelt es sich dabei vorwiegend um Unternehmen mit einem Tätigkeitsschwerpunkt im Bereich der e-Infrastructure wie z.B. Datenleitungen, Netzwerk-Bausteine, Übertragungssoftware oder Sicherheitssoftware.

Art. 20. Fondswährung, Ausgabe- und Rücknahmepreis von Anteilen

1. Fondswährung ist der Euro.
2. Anteile werden an jedem Bewertungstag ausgegeben. Ausgabepreis ist der Anteilwert gemäß Artikel 7 des Verwaltungsreglements zuzüglich eines Ausgabeaufschlages von bis zu 5 % des Anteilwertes. Der Ausgabeaufschlag wird zu Gunsten der Vertriebsstelle erhoben und kann nach Größenordnung des Kaufauftrages gestaffelt werden. Der Ausgabepreis kann sich um Gebühren oder andere Belastungen erhöhen, die in den jeweiligen Vertriebsländern anfallen.
3. Rücknahmepreis ist der Anteilwert.

Art. 21. Anteile

1. Die Anteile werden in Globalzertifikaten verbrieft. Ein Anspruch auf Auslieferung effektiver Stücke besteht nicht.
2. Alle Anteile haben gleiche Rechte.

Art. 22. Ertragsverwendung

1. Die im Fonds vereinnahmten Zins- und Dividendenerträge sowie sonstige ordentliche Erträge abzüglich der Kosten werden nach Maßgabe der Verwaltungsgesellschaft thesauriert.
2. Die Verwaltungsgesellschaft kann neben den ordentlichen Nettoerträgen die realisierten Kapitalgewinne, die Erlöse aus dem Verkauf von Bezugsrechten und/oder die sonstigen Erträge nicht wiederkehrender Art abzüglich realisierter Kapitalverluste, ganz oder teilweise bar oder in Form von Gratisanteilen ausschütten.

Art. 23. Depotbank

Depotbank ist die DG BANK LUXEMBOURG S.A., Luxembourg.

Art. 24. Kosten für die Verwaltung und Verwahrung des Fondsvermögens

1. Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, vom Fonds eine jährliche Verwaltungsvergütung von bis zu 1,75 % auf das Netto-Fondsvermögen zu erhalten, die auf der Basis des kalendertäglichen Nettovermögens des Fonds während des entsprechenden Monats zu berechnen und am ersten Bewertungstag des Folgemonats zahlbar ist.
 2. Die Depotbank erhält aus dem Fondsvermögen ein jährliches Entgelt für die Tätigkeit als Depotbank in Höhe von bis zu 0,1 %, das auf der Basis des kalendertäglichen Nettovermögens des Fonds während des entsprechenden Monats zu berechnen und am ersten Bewertungstag des Folgemonats zahlbar ist.
- Ferner erhält die Depotbank eine Bearbeitungsgebühr in Höhe von bis zu Euro 125,- je Wertpapiertransaktion, die nicht über sie gehandelt wird.

Daneben werden ihr die an Broker zu zahlenden Kommissionen, Drittverwahrgebühren, ausgenommen soweit sie die im CLEARSTREAM BANKING AKTIENGESELLSCHAFT verwahrfähigen Wertpapiere betreffen, sowie Transaktionskosten, die ihr in Rechnung gestellt werden, erstattet.

Die Depotbank erhält einen Ausgleich für alle Porto- und Versicherungsspesen, die ihr nachweislich durch den Versand effektiver Anteile der Investmentfonds im Rahmen der Abwicklung der Anteilumsätze entstanden sind.

Art. 25. Rechnungsjahr

Das Rechnungsjahr endet jedes Jahr am 30. September, erstmals am 30. September 2001.

Art. 26. Dauer des Fonds

Der Fonds ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Luxemburg, den 27. Juni 2000.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

DG BANK LUXEMBOURG S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft

Die Depotbank

Unterschriften

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 35, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(34502/685/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2000.

PRITON FUND (JAPAN).**AMENDMENT TO THE MANAGEMENT REGULATIONS**

Upon decision of BEAR STEARNS ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., acting as Management Company to PRITON FUND (JAPAN) (the «Fund»), the Management Regulations of the Fund have been amended as follows:

1. Article 11 Redemption, is amended as follows:

– in the first paragraph, the first sentence is replaced by the following wording: «Shares of the Fund may be redeemed at the Net Asset Value per Share on Wednesday of each week if a request for redemption is made to the Management Company and/or its appointed agents, no later than five Business Days prior to the relevant Redemption Date.»;

– the ultimate sentence of the first paragraph is deleted.

2. In Article 12 Charges of the Fund, Section «Performance Fee» the following wording is added as ultimate paragraph: «Whenever Shares are redeemed prior to the monthly performance fee payment date, the Fund shall pay to the Investment Manager that portion of the accrued performance fee, calculated on the redemption date, represented by the ratio of redeemed Shares to total Shares outstanding.».

3. Article 14) Dividends, is amended as follows:

– the following wording is added as first paragraph. «For the sole purpose of the calculation of any dividends and whenever a dividend is declared, every reference to a previously determined Net Asset Value shall be a reference to such Net Asset Value reduced by the amount of the previously declared dividend»;

– every reference in the current first paragraph to «dividend payment date» and to «payment date» is replaced by reference to «record date»;

– in the second paragraph at the end of the penultimate sentence the following wording is added: «Percentage of increase in Net Asset Value» over the relevant quarter shall mean the difference in Net Asset Value between the Net Asset Value of the last Wednesday of the relevant quarter of the preceding period and Net Asset Value of the last Wednesday of the current quarter before the deduction of dividend.».

The above amendment will become effective five days upon its publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 5th July 2000.

BEAR STEARNS ASSET
MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ
LUXEMBOURG

Signature

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 538, fol. 65, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36243/260/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

CUMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 31.015.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(20400/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

DLS, DIGITAL LIBRARY SERVICES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 64.343.

La FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN fait savoir qu'elle a dénoncé le siège social avec effet à ce jour.

Monsieur Thierry Hellers, commissaire aux comptes a déposé son mandat avec effet à ce jour.

Pour réquisition et publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 55, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20402/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

ELYSEE-CONCORDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 45.883.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(20403/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

IK TRANSCOM EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 59.528.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 29 mars 2000

L'assemblée générale de la société accepte la démission de M. Jan H. Stenbeck, M. Hakan Ledin, M. Michel Van Moer et M. Tom Searcy comme administrateurs de la société et décide de nommer comme nouveaux administrateurs pour une période prenant fin à l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2001:

- M. Anders Björkman, chief executive officer, demeurant à Movägen 2, S-133 36 Sattsjöbaden, Suède; et
- M. Magnus Mandersson, executive vice-president, demeurant au 18, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg;
- M. Stephen Downing, administrateur de sociétés, demeurant au 7, rue de Larochette, L-7650 Luxembourg;
- M. Vigo Carlund, administrateur de sociétés, demeurant à Skeppsbron 18, P.O. Box 2094, S-10313 Stockholm, Suède;
- M. Ulrik Svensson, financial controller, demeurant au 9, rue des Romains, L-4974 Dippach, Luxembourg.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 57, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20411/267/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

EUROP ASSISTANCE, SOCIETE D'ASSISTANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 13.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROP ASSISTANCE,
SOCIETE D'ASSISTANCE S.A.
M. Dell E. Pierrard

(20349/000/1) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

EUROP ASSISTANCE, SOCIETE D'ASSISTANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 13.855.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 7 avril 2000, que:

* le mandat d'administrateur de Monsieur Bernard Van den Berkhof a été renouvelé pour le terme d'un an, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2001, qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2000;

* Messieurs Yves Galland, président de EUROP ASSISTANCE HOLDING, François Commune, directeur financier de EUROP ASSISTANCE HOLDING, Henri Marx, directeur général adjoint de LE FOYER ASSURANCES et Gilbert Wolter, directeur adjoint de LE FOYER ASSURANCES ont été élus comme administrateurs pour le terme d'un an, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2001, qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2000.

Pour réquisition
EUROP ASSISTANCE
SOCIETE D'ASSISTANCE S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20350/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

EUROP ASSISTANCE SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 46.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROP ASSISTANCE SERVICES
(LUXEMBOURG) S.A.
P. Fohl E. Pierrard

(20351/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

EUROP ASSISTANCE SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 46.479.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 7 avril 2000, que Monsieur François Commune, directeur financier de EUROP ASSISTANCE HOLDING, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Patrick Leroy, démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'an 2005 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2004.

EUROP ASSISTANCE SERVICES
(LUXEMBOURG) S.A.
P. Fohl E. Pierrard
Administrateur Président

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20352/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

EUROPEAN DYNAMICS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 64.911.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 janvier 2000 à 10.00 heures à Luxembourg

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Dimitios Tselios en tant qu'administrateur de la société.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Madame Ionna Giannikopoulou
demeurant au 84, rue Damareos, GR-11633 Athènes

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire jusqu'à l'Assemblée Générale de 2000.

Pour copie conforme
M. Velentzas M. Koumitzis
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20353/643/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

FABOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R. C. Luxembourg B 51.335.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 19 janvier 2000, enregistrée à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 61, case 12,

qu'il a été décidé à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société de L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange vers L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

A ces fins l'assemblée générale a mandaté Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Mamer, pour faire acter ce transfert dans les formes prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Luxembourg, le 11 avril 2000.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature

(20355/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

GUIMARAES DE MELLO LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 65.405.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 9 mai 2000 que le mandat de Réviseur de GRANT THORNTON REVISION & CONSEILS S.A. n'est pas renouvelé.

BDO LUXEMBOURG, S.à.r.l est nommé réviseur en remplacement de GRANT THORNTON REVISION & CONSEILS S.A. Le mandat prendra effet pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 6 avril 2000.

Pour extrait conforme
HOOGWERF & CIE
Agent domiciliaire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 65, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20391/634/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

GOLDEN GATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.143.

Les comptes annuels au 30 juin 1999, enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 47, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour la société
Signature
Le domiciliaire

(20379/307/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

FIAMM DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 mars 2000

Première résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, M. Carlo Santoiemma, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur. La ratification de cette nomination sera proposée à la prochaine assemblée générale ordinaire de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour extrait conforme
Pour FIAMM DISTRIBUTION S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20356/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

FIAMM HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 mars 2000

Première résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, M. Carlo Santoiemma, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur. La ratification de cette nomination sera proposée à la prochaine assemblée générale ordinaire de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour extrait conforme
Pour FIAMM HOLDING S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20357/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

G8, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 68.519.

Extrait des contrats d'achat et de vente de parts sociales daté du 5 avril 2000

En date du 5 avril 2000, les contrats de vente et d'achat de parts sociales suivants ont été passés:

1. Entre la société

PRINCECOAST LIMITED, ayant son siège social en Irlande

et la société

SB HOLDINGS S.A., ayant son siège social au 56, rue du Stand, CH-1204 Genève.

La société PRINCECOAST LIMITED cède et vend à la société SB HOLDINGS S.A. qui accepte et acquiert 15 (quinze) parts sociales selon les conditions de ventes et autres stipulées dans le contrat.

2. Entre la société

QTE 269 HOLDING B.V. ayant son siège social aux Pays-Bas

et la société

SB HOLDINGS S.A., ayant son siège social au 56, rue du Stand, CH-1204 Genève.

La société QTE 269 HOLDING B.V. cède et vend à la société SB HOLDINGS S.A. qui accepte et acquiert 15 (quinze) parts sociales selon les conditions de ventes et autres stipulées dans le contrat.

3. Entre la société

J. SCHOPMAN AMSTERDAM B.V., ayant son siège social aux Pays-Bas, Loefzijde 34, NL-1316 VE Almere

et la société

TIT HOLDING B.V., ayant son siège social à Hilversum, Pays-Bas.

La société J. SCHOPMAN AMSTERDAM B.V., cède et vend à la société TIT HOLDING B.V. qui accepte et acquiert 16 (seize) parts sociales selon les conditions de ventes et autres stipulées dans le contrat.

4. 3. Entre la société

J. SCHOPMAN AMSTERDAM B.V., ayant son siège social aux Pays-Bas, Loefzijde 34, NL-1316 VE Almere. et la société

B.W. SCHAAP MANAGEMENT B.V., ayant son siège social aux Pays-Bas, Loefzijde 34, NL-1316 VE Almere.

La société J. SCHOPMAN AMSTERDAM B.V., cède et vend à la société B.W. SCHAAP MANAGEMENT B.V. qui accepte et acquiert 16 (seize) parts sociales selon les conditions de ventes et autres stipulées dans le contrat.

Pour extrait sincère et conforme
MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 64, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20374/003/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

FIAMM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 mars 2000

Première résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, M. Carlo Santoiemma, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur. La ratification de cette nomination sera proposée à la prochaine assemblée générale ordinaire de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour extrait conforme
Pour FIAMM INTERNATIONAL S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20358/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

HARRIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 63.023.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le huit mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société SANDBOR INTERNATIONAL LIMITED, avec siège à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à Luxembourg, une société anonyme sous la dénomination de HARRIS HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 63.023, constituée par acte notarié en date du 19 décembre 1997, publié au Mémorial C page 15943/98;

- que le capital social de ladite société s'élève actuellement à BEF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille) francs, représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de BEF 1.000,- (mille) francs belges;

- que le mandant soussigné est devenu propriétaire de toutes les actions de la société; en tant qu'actionnaire unique, le mandant soussigné déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de société;

- que le mandant soussigné déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

- que le mandant soussigné donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;

- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg, auprès du siège social de FIDUCENTER S.A.

Sur ce, le comparant a présenté au notaire instrumentant les titres au porteur de la société qui ont été immédiatement oblitérés par le notaire.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de quinze mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: M. Koeune, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2000, vol. 858, fol. 27, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 3 avril 2000.

G. d'Huart.

(20393/207/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

CA. P. EQ. ENERGY II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.

In the year two thousand, on the twenty-ninth day of March.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

There appeared:

Mrs Sylvie Theisen, consultant, residing in Luxembourg acting by virtue of a board resolution dated 29th of March 2000,

which resolution shall be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party requested the notary to state that:

I.- CA. P. EQ. ENERGY II S.C.A. with its registered office in Luxembourg was organized by virtue of a deed of the undersigned notary on the 10th of March 2000, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- The subscribed capital of the Corporation was fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro), and is divided into 3,100 (three thousand and one hundred) shares having a par value of EUR 10.- (ten euro) each.

The board of directors was authorized to increase the corporate capital to EUR 5,000,000.- (five million euro).

III.- By a resolution of the meeting of the board of directors dated 29th of March 2000 the board has decided to increase the capital by creation of twenty-seven thousand eight hundred (27,800) new shares of ten euro (EUR 10.-) each, fully paid in cash, so that the amount of two hundred seventy-eight thousand euro (EUR 278,000.-) is available to the corporation, proof of which was given to the undersigned notary.

IV.- After this increase of capital, the first paragraph of article 5 now reads as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The Company's share capital is equal to EUR 309,000.- (three hundred and nine thousand euro), and is divided into 30,900 (thirty thousand nine hundred) shares having a par value of EUR 10.- (ten euro) each, fully paid in.»

Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations, expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reasons of this increase of capital amounts at approximately one hundred and sixty thousand Luxembourg francs (LUF 160,000.-).

Estimation

For the purpose of registration, the increase of the share capital is evaluated at eleven million two hundred fourteen thousand four hundred and ninety-two Luxembourg francs (LUF 11,214,492.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Sylvie Theisen, consultant, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la société anonyme CA. P. EQ. ENERGY II S.A.,

en vertu d'une délégation de pouvoirs consentie par le conseil d'administration en date du 29 mars 2000, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I.- CA. P. EQ. ENERGY II S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 mars 2000, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- Le capital souscrit de la société est de EUR 31.000.- (trente et un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune.

Lors de la constitution de la société, le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital jusqu'à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros).

III.- Par résolution prise par le conseil d'administration en date du 29 mars 2000, le conseil a décidé d'augmenter le capital par la souscription de vingt-sept mille huit cents (27.800) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées, de sorte que le capital social se trouve augmenté à concurrence de deux cent soixante-dix-huit mille euros (EUR 278.000,-) et passe de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trois cent neuf mille euros (EUR 309.000,-).

Toutes les actions nouvelles ont été libérées intégralement en espèces, la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

IV.- Suite à cette augmentation de capital qui précède, le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à EUR 309.000,- (trois cent neuf mille euros), représenté par 30.900 (trente mille neuf cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ cent soixante mille francs luxembourgeois (LUF 160.000,-).

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à onze millions deux cent quatorze mille quatre cent quatre-vingt-douze francs luxembourgeois (LUF 11.214.492,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Theisen, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 4 avril 2000, vol. 413, fol. 50, case 4. – Reçu 112.145 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 avril 2000.

E. Schroeder.

(20394/228/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

CA. P. EQ. ENERGY II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 avril 2000.

E. Schroeder.

(20395/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

GENERAL O & R INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 56.738.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(20376/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

GENERAL O & R INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 56.738.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(20375/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

FIDDIAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 44.695.

—
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue Extraordinairement le 17 décembre 1999
pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1998*

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, de reporter les pertes de l'exercice clos au 31 décembre 1998 sur l'exercice en cours.

Conseil d'Administration:

L'Assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Zeimet, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-4975 Bettange-sur-Mess, 7, rue Bruch.

L'Assemblée a nommé deux nouveaux administrateurs:

- A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
- Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, administrateur de sociétés, demeurant à L-8480 Eischen, Cité d'Aischdall, 20.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Commissaire aux comptes:

Le mandat de la FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., 11, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg a été renouvelé. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée appelée à statuer sur l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Siège social:

Le siège social est transféré du 11, avenue de la Liberté à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau avec effet immédiat. Luxembourg, le 17 décembre 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 61, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20359/720/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

GOOD FOOD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.576.

—
Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.
Signature

(20388/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

GOOD FOOD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.576.

—
Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.
Signature

(20387/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

GOOD FOOD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.576.

—
Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.
Signature

(20386/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

GOOD FOOD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.576.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 avril 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(20380/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

GOOD FOOD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.576.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 avril 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(20381/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

GOOD FOOD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.576.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 avril 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(20382/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

GOOD FOOD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.576.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 avril 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(20383/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

GOOD FOOD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.576.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 avril 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(20384/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

GOOD FOOD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.576.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 avril 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(20385/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

FOYER ASSET MANAGEMENT, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 58.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER ASSET MANAGEMENT

M. Janiak M. Dell

(20368/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

FOYER ASSET MANAGEMENT, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 58.456.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 9 mars 2000 que:
- Messieurs François Tesch et Marcel Majerus ont renoncé à leur mandat d'administrateur avec effet au 9 mars 2000. Ils ont été remplacés par Messieurs Henri Marx et Etienne Vanhyfte, dont le mandat viendra à expiration, lors de l'assemblée générale des actionnaires de l'an 2002 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2001;

- le Conseil d'Administration a été élargi par la nomination de Messieurs Geoffrey Hayward, Michel Janiak, Dominique Laval et Louis Ottaviani comme nouveaux administrateurs pour la durée d'un an, leurs mandats s'achevant lors de l'assemblée générale des actionnaires de l'an 2001 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2000.

FOYER ASSET MANAGEMENT

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A.

M. Janiak M. Dell
Administrateur Président

(20369/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

GTN AUTOMOBILES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 43.854.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(20389/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

GTN AUTOMOBILES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 43.854.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(20390/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

GULFPORT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.717.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour GULFPORT HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

(20392/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

FISHGRANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.565.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 61, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISHGRANE S.A.
Signatures

(20360/058/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

FISHGRANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.565.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 28 mai 1999

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation par le Conseil d'Administration du 6 mai 1999 de M. Frédéric Noël, Administrateur de sociétés, demeurant à L-Sanem, aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de M. Benoît Sirot, démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice de l'année 2003.

En outre, en remplacement du Commissaire aux Comptes, M. Fabio Tonus, démissionnaire, l'Assemblée Générale des Actionnaires appelle aux fonctions de Commissaire aux Comptes, M. Claude Weis, Comptable, demeurant à L-Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice de l'année 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISHGRANE S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 61, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20361/058/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

FISHGRANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.565.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 1999

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue à Luxembourg, le 28 mai 1999 que: Décision a été prise conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, que dorénavant et à partir du 28 mai 1999 toutes les références faites à l'ECU dans les statuts de la société sont à remplacer par des références à l'Euro. Un tel remplacement ne constituant pas une modification des statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
FISHGRANE S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 61, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20362/058/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

DAE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 54.518.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 décembre 1999, que Madame Mireille Grethen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange (Luxembourg), a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Paul Laplume.

Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 62, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20401/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

FOYER RE, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 49.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER RE S.A.

H. Marx E. Vanhyfte

(20370/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

FOYER RE, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 49.621.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 16 décembre 1999, que par application de la loi du 10 décembre 1998,

- le capital souscrit de 100.000.000 francs luxembourgeois a été converti en 2.478.935,25 Euros;
- que la valeur nominale des actions a été supprimée;
- que l'article 5 des statuts a été mis en concordance avec ces décisions et a désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à deux millions quatre cent soixante dix-huit mille neuf cent trente-cinq Euros et vingt-cinq cents (2.475.935,25 Euros), représenté par cent mille (100.000) actions sans désignation de valeur nominale, numérotées de (1) à cent mille (100.000). Sur chacune des 100.000 actions un montant de 12,3946762 Euros reste à libérer.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

Pour réquisition

FOYER RE

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REASSURANCE S.A.

H. Marx

E. Vanhyfte

Administrateur

Président

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20371/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

FOYER RE, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 49.621.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 9 mars 2000 que les mandats des administrateurs sortants, Messieurs Etienne Vanhyfte, Marcel Dell et Henri Marx ont été reconduits pour le terme d'un an, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2001 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2000.

Pour réquisition

FOYER RE

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REASSURANCE S.A.

H. Marx

E. Vanhyfte

Administrateur

Président

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20372/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

CONTESSA REAL ESTATE AND TRADING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 35.744.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 66, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(20397/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

25169

GIEGIULUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 58.458.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Agent domiciliataire

(20377/046/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

GIEGIULUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 58.458.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 28 février 2000 à 11.00 heures

Résolutions

L'assemblée décide de convertir le capital social et le capital autorisé actuellement exprimés en ITL en EUR avec effet au 1er janvier 2000.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social par incorporation de réserve, dans le cadre défini par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro, pour le porter de son montant actuel de EUR 258.228,45 à EUR 259.000,-, représenté par 1.000 actions de EUR 259,-.

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé, dans le cadre défini par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro, pour le porter de son montant actuel de EUR 1.549.370,70 à EUR 1.550.000,-.

L'assemblée décide d'adapter les deux premiers paragraphes de l'article 3 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux cent cinquante-neuf mille Euros (EUR 259.000,-), représenté par mille (1.000) actions de deux cent cinquante-neuf Euros (EUR 259,-).

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à un million cinq cent cinquante mille Euros (EUR 1.550.000,-).»

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Signature
Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 64, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20378/046/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

CENTRAL ASIA MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.387.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(20396/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

HYDROSOL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.400.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour HYDROSOL S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signatures

(20410/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

COURTHEOUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 6.813.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 9 décembre 1999

Le Conseil révoque toutes les signatures antérieurement conférées et confère signature sur les comptes de la société auprès de tous organismes financiers avec effet au 31 janvier 2000 à:

Messieurs Jean-Marc Heynderickx, Adrien Segantini, Georges Vanderhulst, Philippe Hosten, Tony Gentile et Madame Sylvie Glody,

ces personnes signant conjointement à deux.

Luxembourg, le 9 décembre 1999.

G. Vanderhulst

J.-M. Heynderickx

A. Segantini

Président

Administrateur

Administrateur

administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 95, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20398/712/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

COURTHEOUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 6.813.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le jeudi 10 février 2000 à 9.00 heures à Strassen

Présents: Messieurs G. Vanderhulst, Président administrateur-délégué

J.-M. Heynderickx, Administrateur

A. Segantini, Administrateur.

Excusé: M. Vergeynst, Administrateur.

Ordre du jour:

Pouvoirs de signature bancaire

Le Conseil décide, à l'unanimité des présences, de conférer signature sur les comptes de la société auprès de tous organismes financiers, et ce, avec effet au 10 février 2000,

à Monsieur Guy Pesch, en remplacement de Monsieur Tony Gentile à qui les pouvoirs de signature avaient été conférés lors du Conseil d'Administration du 9 décembre 1999.

Lequel signera comme suit:

Luxembourg, le 10 février 2000.

G. Vanderhulst

A. Segantini

J.-M. Heynderickx

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2000, vol. 534, fol. 57, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20399/712/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

**ERSTE EUROPÄISCHE PFANDBRIEF- UND KOMMUNALKREDITBANK,
Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2633 Luxemburg-Senningerberg, Aerogolf Centre, 4, route de Trèves.
H. R. Luxemburg B 68.470.

Im Jahre zweitausend, am einundzwanzigsten März.

Vor Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitze zu Luxemburg.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung statt der Gesellschaft ERSTE EUROPÄISCHE PFANDBRIEF- UND KOMMUNALKREDITBANK Aktiengesellschaft in Luxemburg, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 16. Februar 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg, des Jahres 1999 Seite 6.976, und dessen Satzung abgeändert wurde gemäss Urkunde des amtierenden Notares vom 3. Mai 1999, veröffentlicht im erwähnten Mémorial C des Jahres 1999 Seite 25325, und durch Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 15. Juli 1999, veröffentlicht im Mémorial C, des Jahres 1999, Seite 36641.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Jean-Paul Frisch, administrateur-délégué, wohnhaft in Dippach.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer Frau Marie-Paule Kohn-Thibo, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Anette Lühring, Juristin, wohnhaft in Luxemburg.

Nachdem das Versammlungsbüro also aufgestellt worden ist ergreift der Vorsitzende das Wort und ersucht den Notar, folgendes zu beurkunden:

I.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

Bestätigung des Beschlusses vom 8. März 2000 über die Verlegung des Gesellschaftssitzes nach:

Aerogolf Centre - 4, route de Trèves L-2633 Luxemburg-Senningerberg

und dementsprechende Abänderung von Artikel 2 der Satzung.

II.- Es ergibt sich aus einer Gegenwartsliste, dass sämtliche Aktionäre der Gesellschaft hier anwesend respektiv vertreten sind, sodass gemäss Artikel 28 der Satzung auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte und die Versammlung rechtsgültig über die Tagesordnung befinden kann.

Diese Gegenwartsliste, nachdem sie von den anwesenden Aktionären, den Vollmachtnehmern der vertretenen Aktionären und dem amtierenden Notar unterzeichnet wurde, verbleibt dieser Urkunde beigefügt zusammen mit den vom Versammlungsbüro, von den Vollmachtnehmern und vom Notar unterzeichneten Vollmachten.

Nachdem die Versammlung diese Feststellung des Vorsitzenden überprüft und gutgeheissen hat, wird zur Erledigung der Tagesordnung geschritten und wurde folgender Beschluss einstimmig gefasst:

Einzigter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Verlegung des Gesellschaftssitzes nach: Aerogolf Centre - 4, route de Trèves, L-2633 Luxembourg-Senningerberg.

Dementsprechend beschliesst die Versammlung, den ersten Satz von Artikel 2 der Satzung umzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Senningerberg.»

Da nichts anderes mehr auf der Tagesordnung stand, wurde die Versammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg in der Amtsstube, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an das Versammlungsbüro und die Versammlung haben die Mitglieder des Versammlungsbüro unterschrieben zusammen mit dem Notar.

Gezeichnet: J.-P. Frisch, M.-P.Thibo, A. Lühring, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2000, vol. 123S, fol. 55, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 4. April 2000.

J.-P. Hencks.

(20404/216/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

**ERSTE EUROPÄISCHE PFANDBRIEF- UND KOMMUNALREDITBANK,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Luxembourg-Senningerberg, Aerogolf Centre, 4, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 68.470.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(20405/216/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

FSL INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 40.751.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 3 janvier 2000 de la société FSL INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A. il a été décidé:

1. du remplacement d'EFFECTA TRADING A.G. ayant son siège à Panama City en tant qu'Administrateur et de la remplacer par:

FOXBAWN LTD, ayant son siège social au 17, Earls Fort Terrace Dublin 2, Ireland
avec date effective au 3 janvier 2000.

Décharge pleine et entière est donnée à l'Administrateur sortant pour l'exercice de son mandat.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Emile Wirtz, Administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle

2. INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, Administrateur

3. FOXBAWN LTD, Administrateur.

Luxembourg, le 3 janvier 2000.

FSL INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2000, vol. 534, fol. 76, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20373/567/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

INTERNATIONAL WORLD COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 41.295.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 66, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(20441/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

HANDYCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1311 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 70.752.

Par décision du conseil d'administration en date du 25 janvier 2000, le siège social a été transféré au 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1311 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2000, vol. 535, fol. 14, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20406/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

HAVER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.240.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(20407/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

HEIMDAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2499 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.900.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
qui s'est tenue extraordinairement le 15 novembre 1999*

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de HEIMDAL S.A. («la société») qui s'est tenue extraordinairement, il a été décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de Madame Ariane Slinger, 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et ce avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Tim van Dijk, 5, rue Jean Schaak, L-2563 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société et ce avec effet immédiat;
- de donner décharge à l'administrateur pour l'exercice de son mandat.

Luxembourg, le 15 novembre 1999.

T. van Dijk.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20408/710/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

IMMOVAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 57.434.

Réunion des associés du 19 janvier 2000

L'an deux mille, le dix-neuf janvier.

Se sont réunis les associés:

1. CREST SECURITIES LIMITED, représentant	250 parts sociales
2. BENCHROSE FINANCE LIMITED, représentant	250 parts sociales
Total:	<u>500 parts sociales</u>

Ces comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité IMMOVAN, S.à r.l., R. C. B numéro 57.434 constituée par acte du notaire Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen, en date du 5 décembre 1996.

Résolution unique

Ces associés décident à l'unanimité des voix de transférer le siège social vers L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

CREST SECURITIES LIMITED BENCHROSE FINANCE LIMITED

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 55, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20413/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

HEIMDAL HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2499 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.901.

—
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
qui s'est tenue extraordinairement le 15 novembre 1999*

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de HEIMDAL HOLDING S.A. («la société») qui s'est tenue extraordinairement, il a été décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de Madame Ariane Slinger, 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et ce avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Tim van Dijk, 5, rue Jean Schaak, L-2563 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société et ce avec effet immédiat;
- de donner décharge à l'administrateur pour l'exercice de son mandat.

Luxembourg, le 15 novembre 1999.

T. van Dijk.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20409/710/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

IMINCO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 21.751.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(20412/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

INGENIERIE & DESIGN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.342.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(20422/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

WAP CONSULT S.A., Société Anonyme,
(anc. INDUSTRIAL FOOTWEAR PRODUCTION & MERCHANDISING S.A.,
Société Anonyme).

Siège social: Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.

—
L'an deux mille, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INDUSTRIAL FOOTWEAR PRODUCTION & MERCHANDISING S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 18 décembre 1997, publié au Mémorial C de 1998, page 11330,

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 3 décembre 1998, publié au Mémorial C de 1999, page 4928.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland Gierenz, employé privé, demeurant à Huldange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Josiane Hammerel, employée privée, demeurant à Bettembourg.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Yves Van Renterghem, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Changement de la dénomination de la société en WAP CONSULT S.A. et modification de l'article premier des Statuts.

2) Changement de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 4 des Statuts.

3) Transfert du siège social de la société de Luxembourg, 247, route d'Arlon à Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.

4) Fixation d'un capital autorisé;

5) Nominations Statutaires.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en WAP CONSULT S.A.

Suite à ce changement de dénomination l'article 1^{er} des Statuts est à lire comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WAP CONSULT S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg, 247, route d'Arlon à L-2550 Luxembourg, 2, avenue du Dix Septembre.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société et de donner à l'article 4 de Statuts la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet le développement la production et la distribution de sites web et autres médias nouveaux ou futurs traitant le texte, l'image et le son, ainsi que toutes les opérations industrielles, commerciales ou financières mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet».

Quatrième résolution

Fixation d'un capital autorisé de dix millions (10.000.000,-) et ajoute d'un 2^{ème} alinéa à l'article 5 qui est à lire comme suit:

«**Art. 5. Deuxième alinéa.** Le capital autorisé de la société est fixé à la somme de dix millions LUF (10.000.000,-).

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créance ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondance à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Cinquième et dernière résolution

L'assemblée accepte la démission du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes actuellement en fonction et leur donne décharge.

Sont nommés nouveaux Administrateurs:

- Monsieur Jean-Pierre Faure, demeurant à F-01210 Ferney, Résidence Les Rippes, Varsonnex.

- Madame Maryse Bary, demeurant à L-9740 Boevange-Clervaux, maison N° 64;

- Monsieur Yves Van Renterghem, demeurant à L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.

Est nommé Administrateur-Délégué, Monsieur Yves Van Renterghem, prédit.

Est nommé nouveau commissaire aux comptes:

- Monsieur Jean Faber, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à trente mille francs luxembourgeois (LUF 30.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Gierenz, J. Hammerel, Y. Van Renterghem, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 mars 2000, vol. 849, fol. 22, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ehlinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 7 avril 2000.

C. Doerner.

(20414/209/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

**WAP CONSULT S.A., Société Anonyme,
(anc. INDUSTRIAL FOOTWEAR PRODUCTION & MERCHANDISING S.A.,
Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

C. Doerner.

(20415/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

INSINGER FUND ADMINISTRATION (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

In the year two thousand, on the twenty-ninth day of March.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of INSINGER FUND ADMINISTRATION (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on the 1st of October 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of the 29th of octobre 1998, number 792.

The meeting was presided by Mr Alan Botfield, Financial Controler, Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Miss Eimear Crowley, Trust Officer, Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Miss Audrey Saunders, Senior Manager, Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- Modification of the currency of the capital from USD to EUR.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to convert the currency of the corporate capital of the company from USD into EUR at the conversion rate of 0.9569 USD against 1.- EUR so as to bring the corporate capital to 261,250.- EUR, represented by 250 shares without a par value.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution the meeting decides to amend Article 5 first paragraph of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is fixed at 261,250.- Euro, represented by 250 shares without a par value, fully paid in.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INSINGER FUND ADMINISTRATION (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le notaire instrumentaire en date du 1^{er} octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 792 du 29 octobre 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alan Botfield, Financial Controller, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Eimear Crowley, Trust Officer, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Audrey Saunders, Senior Manager, Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- Changement de la devise du capital social de USD en EUR.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital de la société de U.S. dollars en EUR au cours de 0,9569 USD pour 1,- EUR, de façon à ce que le capital social s'établisse à 261.250,- EUR, représenté par 250 actions sans valeur nominale.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 (alinéa 1^{er}) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est de 261.250,- EUR, représenté par 250 actions sans valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Botfield, E. Crowley, A. Saunders, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 4 avril 2000, vol. 413, fol. 50, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 avril 2000.

E. Schroeder.

(20423/228/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

INSINGER FUND ADMINISTRATION (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 avril 2000.

E. Schroeder.

(20424/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

IKH, INTERNATIONAL KAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.165.

Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(20431/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

IKH, INTERNATIONAL KAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.165.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(20432/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

IKH, INTERNATIONAL KAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.165.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(20433/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

IKH, INTERNATIONAL KAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.165.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(20434/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

IKH, INTERNATIONAL KAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.165.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(20435/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

IKH, INTERNATIONAL KAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.165.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(20436/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

IKH, INTERNATIONAL KAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.165.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(20437/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

IKH, INTERNATIONAL KAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.165.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(20438/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

IKH, INTERNATIONAL KAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.165.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(20439/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

IKH, INTERNATIONAL KAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.165.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27 mars à Luxembourg

Quatrième résolution

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des administrateurs et du commissaire sortants. Il se terminera à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2006.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1999, vol. 535, fol. 59, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20440/643/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

INSTRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 47.170.

—
Le bilan de clôture au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(20425/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

INTERPARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.709.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour INTERPARTICIPATIONS S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signatures

(20442/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

KATTO FINANCIAL HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 36.223.

Laut Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung der KATTO FINANCIAL HOLDING S.A. vom 3. Januar 2000 ist folgende Änderung beschlossen worden:

1. Das augenblickliche Verwaltungsratsmitglied EFFECTA TRADING A.G., mit Sitz in Panama City, wird mit Stichtag 3. Januar 2000 durch:

- FOXBAWN LTD, mit Sitz in 17 Earls Fort Terrace, Dublin 2, Irland ersetzt.

Dem ausscheidenden Verwaltungsratsmitglied wird für die Ausübung seines Mandats volle und ganze Entlastung erteilt.

Der neue Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

- a) Herr Emile Wirtz, Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied mit Einzelzeichnungsberechtigung;
- b) INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, Verwaltungsratsmitglied;
- c) FOXBAWN LTD, Verwaltungsratsmitglied.

Luxemburg, den 3. Januar 2000.

KATTO FINANCIAL HOLDING S.A.
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2000, vol. 534, fol. 76, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20445/567/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

INVESTIMEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 17.810.

L'an deux mille, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société INVESTIMEX S.A., société anonyme holding, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire André Prost, alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 17 septembre 1980, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 258 du 12 novembre 1980 et modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul Frieders, de résidence à Luxembourg, le 30 décembre 1982, publié au Mémorial C, numéro 56 du 4 mars 1983,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 17.810.

Bureau

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Benoît Fournelle, employé de banque, demeurant à Perlé.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine Day-Royemans, employée de banque, demeurant à Metzert/Atttert.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Albert Sabari, employé de banque, demeurant à Itzig.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de quatre cent cinquante mille US Dollars (USD 450.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million neuf cent mille US Dollars (USD 1.900.000,-) à deux millions trois cent cinquante mille US Dollars (USD 2.350.000,-) par la création, l'émission et la souscription de quarante-cinq mille (45.000) actions nouvelles de dix US Dollars (USD 10,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, libérées intégralement par versement en espèces d'un montant de quatre cent cinquante mille US Dollars (USD 450.000,-).

2. Modification subséquente de l'article 3 §1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à deux millions trois cent cinquante mille US Dollars (USD 2.350.000,-), représenté par deux cent trente-cinq mille (235.000) actions d'une valeur nominale de dix US Dollars (USD 10,-) chacune.»

3. Modification de l'article 4 §3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.»

4. Annulation de l'article 7 des statuts concernant le dépôt statutaire d'une action en garantie du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes et renumérotation des articles suivants.»

II.- Il existe actuellement cent quatre-vingt-dix mille (190.000) actions d'une valeur nominale de dix US Dollars (USD 10,-) chacune, entièrement souscrites et libérées. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent cinquante mille US Dollars (USD 450.000,-), pour le porter de son montant actuel de un million neuf cent mille US Dollars (USD 1.900.000,-) à deux millions trois cent cinquante mille US Dollars (USD 2.350.000,-), par la création, l'émission et la souscription de quarante-cinq mille (45.000) actions nouvelles de dix US Dollars (USD 10,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par versement en espèces d'un montant de quatre cent cinquante mille US Dollars (USD 450.000,-).

Souscription et libération

Après avoir constaté que les actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, l'assemblée a accepté la souscription des quarante-cinq mille (45.000) actions nouvelles par la société anonyme BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, représentée aux fins des présentes par Madame Catherine Day-Royemans, préqualifiée, en vertu d'une procuration datée du 16 mars 2000, laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La présente augmentation de capital a été entièrement libérée par un versement en espèces, de sorte que la somme de quatre cent cinquante mille US Dollars (USD 450.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à deux millions trois cent cinquante mille US Dollars (USD 2.350.000,-), représenté par deux cent trente-cinq mille (235.000) actions d'une valeur nominale de dix US Dollars (USD 10,-) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 paragraphe 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement l'article 7 des statuts concernant le dépôt statutaire d'une action en garantie du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes et décide la renumérotation en conséquence des articles 8 et suivants.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26 de la même loi, ont été remplies.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de deux cent soixante mille francs luxembourgeois (LUF 260.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, la présente augmentation de capital est évaluée à dix-huit millions six cent quatre-vingt-huit mille cinq cent quarante-cinq francs luxembourgeois (LUF 18.688.545,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, Notaire.

Signé: B. Fournelle, C. Day-Royemans, A. Sabari, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2000, vol. 123S, fol. 46, case 4. – Reçu 189.034 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 avril 2000.

T. Metzler.

(20443/222/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

INVESTIMEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 17.810.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 avril 2000.

T. Metzler.

(20444/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

LAGENDIJK LUXEMBURG TRANSPORTBEDRIJF, S.à r.l.,

Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-7348 Heisdorf, 11, rue Jean Koenig.

H. R. Luxemburg B 27.892.

Im Jahre zweitausend, den dreizehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LAGENDIJK LUXEMBURG TRANSPORTBEDRIJF, S.à r.l., mit Sitz in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 27.892, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen am 11. April 1988, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 117 vom 29. Juni 1988, und zwar:

1) Herr Hubert Unterberger, Geschäftsführer, wohnhaft in A-8600 Oberaich (Österreich), 2, Hangweg - 499 (vierhundertneunundneunzig) Anteile;

2) H & S UNTERBERGER TRANSPORT, G.m.b.H., mit Sitz in A-8600 Oberaich (Österreich), 77, Brucker Strass - 1 (ein) Anteil; hier vertreten durch ihren Geschäftsführer, Herrn Hubert Unterberger, vorgenannt.

Welche Komparenten, handelnd wie erwähnt, den amtierenden Notar ersuchten folgende gemäss übereinstimmender Tagesordnung einstimmig gefassten Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

*Erster Beschluss**Abtretung von Gesellschaftsanteilen*

Herr Hubert Unterberger, vorgenannt, beschliesst und erklärt andurch zu übertragen;

an Herrn Jean Bellion, Selbständiger, wohnhaft in L-7348 Heisdorf, hier anwesend und annehmend;

125 (hundertfünfundzwanzig) Anteile von je LUF 1.000,- (eintausend Luxemburger Franken) der hiavor bezeichneten Gesellschaft LAGENDIJK LUXEMBURG TRANSPORTBEDRIJF, S.à r.l.

Diese Abtretung geschieht zum Preise von LUF 125.000,- (hundertfünfundzwanzigtausend Luxemburger Franken), welcher Betrag gemäss Vereinbarung unter Privatschrift abgezahlt wird.

Der Zessionar wird Eigentümer der ihm andurch abgetretenen Gesellschaftsanteile vom heutigen Tage an und er hat Recht auf die Erträge und Gewinne, welche diese Anteile produzieren, vom heutigen Tage an gerechnet.

Der Zessionar wird in alle Rechte und Pflichten, welche mit den abgetretenen Gesellschaftsanteilen zusammenhängen, eingesetzt.

Sodann erklärt Herr Hubert Unterberger, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der genannten Gesellschaft LAGENDIJK LUXEMBURG TRANSPORTBEDRIJF, S.à r.l., die hiavor dokumentierte Abtretung von Gesellschaftsanteilen im Namen der Gesellschaft anzunehmen und sie derselben gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches als gültig zugestellt zu betrachten.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschliessen die Gesellschafter Artikel 5 der Satzung, Paragraph 2 abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5. Paragraph 2.** Diese Gesellschaftsanteile werden wie folgt zugeteilt:

1) Herr Hubert Unterberger, wohnhaft in Oberaich (Österreich), dreihundertvierundsiebzig Anteile	374
2) H & S UNTERBERGER TRANSPORT, G.m.b.H., mit Sitz in Oberaich (Österreich), ein Anteil	1
3) Herr Jean Bellion, wohnhaft in L-7348 Heisdorf, hundertfünfundzwanzig Anteile	125
Total: fünfhundert Anteile	500»

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftssitz von Luxemburg nach Heisdorf zu verlegen, und die Anschrift der Gesellschaft festzulegen wie folgt:

L-7348 Heisdorf, 11, rue Jean Koenig.

Artikel 1, Paragraph 2 der Satzung wird also ab heute ergänzt um folgenden Wortlaut:

«**Art. 1. Paragraph 2.** Der Sitz des Gesellschaft ist in Heisdorf.».

Kosten

Alle auf Grund dieser Urkunde geschuldeten Kosten sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Unterberger, J. Bellion, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2000, vol. 123S, fol. 17, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. März 2000.

J. Elvinger.

(20449/211/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

MAGALOR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 65.679.

L'an deux mille, le trente mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAGALOR INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 19 octobre 1998, numéro 753.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Theisen, consultant, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Graziella Castelli, employée privée, demeurant à Villerupt (F).

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Muriel Bourgeois, employée privée, demeurant à Villerupt.

La Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la Présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social.

2.- Conversion du capital social en euros et annulation de la valeur nominale par action.

3.- Augmentation du capital social pour le porter de son montant après conversion, à savoir de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à deux millions quatre cent mille euros (2.400.000,- EUR) par libération en espèces de deux millions trois cent soixante-neuf mille treize virgule trente et un euros (2.369.013,31 EUR).

4.- Fixation de la valeur nominale à dix euros (10,- EUR) par action.

5.- Fixation d'un capital autorisé de dix millions de euros (10.000.000,- EUR).

6.- Modification des différents articles des statuts pour les mettre en concordance avec ce qui précède.

7.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de donner à l'article deux des statuts la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères. Plus spécialement, l'objet social pourra s'étendre à la détention, l'exploitation et la mise en valeur d'immeubles et de terrains industriels et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

Elle pourra accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse, de façon directe ou indirecte, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'annuler la valeur nominale des actions et de convertir le capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- EUR pour 40,3399 LUF, de sorte que le capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) est converti en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social pour le porter de son montant après conversion, à savoir de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à deux millions quatre cent mille euros (2.400.000,- EUR) par libération en espèces de deux millions trois cent soixante-neuf mille treize virgule trente et un euros (2.369.013,31 EUR), preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions à dix euros (10,- EUR) par action, de sorte que le capital social de deux millions quatre cent mille euros (2.400.000,- EUR) est représenté par deux cent quarante mille (240.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer un capital autorisé de dix millions d'euros (10.000.000,- EUR).

Sixième résolution

Suite à l'augmentation du capital qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier et le troisième alinéa de l'article cinq des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est de deux millions quatre cent mille euros (2.400.000,- EUR), représenté par deux cent quarante mille (240.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

«**Art. 5. Troisième alinéa.** Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à dix millions d'euros (10.000.000,- EUR).»

Evaluation de l'augmentation du capital

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital est évaluée à quatre-vingt-quinze millions cinq cent soixante-cinq mille sept cent soixante francs luxembourgeois (95.565.760,- LUF).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ un million cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.100.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Theisen, G. Castelli, M. Bourgeois, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 4 avril 2000, vol. 413, fol. 50, case 9. – Reçu 955.658 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 avril 2000.

E. Schroeder.

(20474/228/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

MAGALOR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 65.679.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 avril 2000.

E. Schroeder.

(20475/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

VAL PARADISO HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. VAL PARADISO S.A., Société Anonyme).
Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 29.811.

L'an deux mille, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VAL PARADISO S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 118 du 29 avril 1989.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 7 juin 1991, numéro 238.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Theisen, consultant, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Graziella Castelli, employée privée, demeurant à Villerupt (F).

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant à Helmsange.

La Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la Présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale de VAL PARADISO S.A. en VAL PARADISO HOLDING S.A.

2.- Conversion de la monnaie d'expression du capital social de BEF en EUR et annulation de la valeur nominale d'une action.

3.- Augmentation du capital social pour le porter à EUR 380.000,- par incorporation d'une partie des bénéfices reportés au 31.12.1999.

4.- Fixation de la valeur nominale d'une action à EUR 10,-.

5.- Fixation du capital autorisé de EUR 10.000.000,-.

6.- Autorisation à la société de procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

7.- Autorisation au Conseil d'Administration de distribuer des acomptes sur dividendes dans les limites fixées par la loi.

8.- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles en actions ou non.

9.- Modification de l'article 5 des statuts en enlevant l'obligation de nommer un président, qui doit rester facultative, et en modifiant la phrase «La société se trouve engagée par la signature individuelle de chaque administrateur.» par la phrase «La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle de l'administrateur délégué.»

10.- Annulation de l'article 7 des statuts.

11.- Refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec ce qui précède.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de VAL PARADISO S.A. en VAL PARADISO HOLDING S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de la société de BEF en EUR au cours de 40,3399,- BEF pour 1,- EUR de façon à ce que le capital social actuel de trois millions de francs belges (3.000.000,- BEF) soit établi à soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et cinq centimes (74.368,05 EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés à concurrence d'un montant de trois cent cinq mille six cent trente et un euros et quatre-vingt-quinze centimes (305.631,95 EUR) pour le porter de son montant actuel de soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et cinq centimes (74.368,05 EUR) à trois cent quatre-vingt mille euros (380.000,- EUR).

L'existence de ces bénéfices reportés se dégage d'un bilan arrêté au 31 décembre 1999 dont une copie restera annexé au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le nombre des actions existantes et de fixer leur valeur nominale à 10,- EUR de façon à ce que le capital social actuel de trois cent quatre-vingt mille euros (380.000,- EUR) soit représenté par trente-huit mille (38.000) actions de dix euros (10,- EUR) chacune.

L'assemblée générale donne pouvoir au Conseil d'Administration d'échanger les actions anciennes contre des actions nouvelles proportionnellement aux droits des actionnaires.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer un capital autorisé de 10.000.000,- EUR et autorise le conseil d'administration pendant une période de cinq ans à partir de la présente assemblée à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Septième résolution

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Huitième résolution

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à distribuer des acomptes sur dividendes dans les limites fixées par la loi.

Neuvième résolution

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à émettre des emprunts obligataires convertibles en actions ou non dans les limites du capital autorisé.

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts en enlevant l'obligation de nommer un président, qui doit rester facultative, et en modifiant la phrase «La société se trouve engagée par la signature individuelle de chaque administrateur.» par la phrase «La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

Onzième résolution

L'assemblée décide d'annuler l'article 7 des statuts.

Douzième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée décide la refonte complète des statuts comme suit:

«Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme holding, sous la dénomination de VAL PARADISO HOLDING S.A.

Cette société a son siège social à Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt mille euros (380.000,- EUR), représenté par trente-huit mille (38.000) actions de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à dix millions d'euros (10.000.000,- EUR).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins. La durée du mandat est de six ans.

Art. 5. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la société. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut désigner un président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le président ou l'administrateur-délégué peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou de l'administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour le terme de six ans.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de juin à onze heures trente à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Art. 10. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à douze millions trois cent vingt-neuf mille cent soixante-deux francs luxembourgeois (12.329.162,- LUF).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Theisen, G. Castelli, E. Irthum, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 4 avril 2000, vol. 413, fol. 50, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 avril 2000.

E. Schroeder.

(20559/228/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

O. REST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 51, avenue de la Liberté.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 21 février 2000

Il résulte des résolutions prises que Monsieur J.-P. Legoux a été nommé administrateur-délégué de la société conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire consécutive à la constitution de la société et aura tous pouvoirs pour représenter la société en ce qui concerne la gestion journalière par sa seule signature.

Fait à Luxembourg, le 21 février 2000. URBAN INTERNATIONAL INC. J.-P. Legoux B. Santaliestra

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2000, vol. 535, fol. 11, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20506/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

ASPIRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1347 Luxembourg-Kirchberg, 6, Circuit de la Foire Internationale.

STATUTES

In the year two thousand, on the third of april.
Before Us, M^e Jean Seckler, notary residing at Junglinster.

There appeared:

1. The company ASPIRO AB, having its registered office in S-20121 Malmö, Grabrödersgatan, 2, (Sweden), duly represented by Mr Georges Thinnes, employé privé, residing in L-8353 Garnich, by virtue of a proxy dated March 17, 2000;
2. The company WHEREVER FINANS AB, having its registered office in S-20121 Malmö, Grabrödersgatan, 2, (Sweden), duly represented by Mr Georges Thinnes, employé privé, residing in L-8353 Garnich, by virtue of a proxy dated March 17, 2000.

The prenamed proxies, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the notary executing remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organise among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of ASPIRO INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-Kirchberg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are to develop, market and operate mobile communication and information systems relating to the internet as well as other business related thereto.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at forty thousand euros (40,000.- EUR) divided into four hundred (400) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Wednesday of the month of May, at 10.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty per cent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on 1st January and ends on 31st of December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five per cent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on the 31st of December 2000.

The first annual general meeting shall be held in 2001.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1.- The company ASPIRO AB, prenamed, three hundred ninety-nine shares	399
2.- The company WHEREVER FINANS AB, prenamed, one share	<u>1</u>
Total: four hundred shares	400

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of forty thousand euros (40,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at fifty-five thousand Luxembourg Francs.

For the purposes of the registration the amount of the capital increase is evaluated at 1,613,596.- Luxembourg francs.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 31st of December 2000:

- a) Miss Lena Wittbjer, director, residing in 13, rue Pierre Dupong, L-8293 Keispelt;
- b) Mr Jörgen Adolfsson, director, residing in Vastergatan, 20, S-21121 Malmö;
- c) Mr Stefan Lindquist, director, residing in Flejarevagen, 3, S-24331 Höör.

Miss Lena Wittbjer has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 31st December 2000:

The company AUDIEX S.A., having its registered office in Luxembourg.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1347 Luxembourg, 6, Circuit de la Foire Internationale.

Fourth resolution

The board of directors is authorised to delegate the daily management to one or several of its members.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le trois avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société ASPIRO AB, ayant son siège social à S-20121 Malmö, Grabrödersgatan, 2, (Suède), ici représentée par M. Georges Thinnes, employé privé, demeurant à L-8353 Gamich, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 17 mars 2000;

2. La société WHEREVER FINANS AB, ayant son siège social à S-20121 Malmö, Grabrödersgatan, 2, (Suède), ici représentée par Monsieur Georges Thinnes, employé privé, demeurant à L-8353 Gamich, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 17 mars 2000.

Les prédites procurations, signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ASPIRO INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Kirchberg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toute activité relative au développement, à la commercialisation et à la gestion de systèmes de communication et d'information mobiles en relation avec l'Internet, ainsi que toutes les opérations commerciales, civiles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent à cet objet ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de mai à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2000. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2001.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1.- La société ASPIRO AB, prédésignée, trois cent quatre-vingt-dix-neuf actions	399
2.- La société WHEREVER FINANS AB, prédésignée, une action	1
Total: quatre cents actions	400

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quarante mille euros (40.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Vérification

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 1.613.596,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

1. Mademoiselle Lena Wittbjer, administrateur de société, demeurant à L-8293 Keispelt, 13, rue Pierre Dupong;
2. Monsieur Jörgen Adolfsson, administrateur de société, demeurant à S-21121 Malmö, 20, Vastergatan;
3. Monsieur Stefan Lindquist, administrateur de société, demeurant à S-24331 Höör, 3, Flejarevagen.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Mademoiselle Lena Wettbjer aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

La société AUDIEX S.A., ayant son siège à Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1347 Luxembourg, 6, Circuit de la Foire Internationale.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Thinnès, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 avril 2000, vol. 510, fol. 20, case 7. – Reçu 16.136 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 avril 2000.

J. Seckler.

(20572/231/353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

MORI HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 18.635.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour MORI HOLDING, Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Société Anonyme

Signature

(20500/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

MORI HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 18.635.

L'assemblée générale statutaire du 27 mai 1999 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 30 mars 2000.

Pour MORI HOLDING

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 65, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20501/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

NEXTROM INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 59.819.

Acte constitutif publié à la page 25996 du mémorial C n° 542 du 2 octobre 1997.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 64, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(20502/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

25193

ISIS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 24.822.

—
Annonce de mise en paiement d'un dividende

Un dividende sera mis en paiement à partir du 8 août 2000:

€ 2,00 par action ISIS LOW distribution coupon n° 9

€ 2,50 par action ISIS MEDIUM distribution coupon n° 9

€ 3,00 par action ISIS HIGH distribution coupon n° 8

€ 12,00 par action ISIS BONDS distribution coupon n° 14

Les paiements se feront aux guichets de:

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg; et

BANQUE DEGROOF S.A., 44, rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles.

Les actions seront cotées ex-dividende à partir du 8 août 2000. Le paiement du dividende est soumis en Belgique au précompte mobilier. Le dernier rapport périodique est disponible auprès des établissements assurant le service financier.

(03483/755/19)

ANINE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 59.196.

—
Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 10 août 2000 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Autorisation au Conseil d'Administration dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, de procéder aux formalités de conversion du capital social (et du capital autorisé) en EURO, d'augmenter le capital social (et le capital autorisé), d'adapter ou de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence.
6. Divers.

I (03298/534/20)

Le Conseil d'Administration.

BARFI, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 44.051.

—
Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 10 août 2000 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Autorisation au Conseil d'Administration dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, de procéder aux formalités de conversion du capital social (et du capital autorisé) en EURO, d'augmenter le capital social (et le capital autorisé), d'adapter ou de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence.
6. Divers.

I (03299/534/20)

Le Conseil d'Administration.

DEVANA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.665.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 10 août 2000 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Autorisation au Conseil d'Administration dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, de procéder aux formalités de conversion du capital social (et du capital autorisé) en EURO, d'augmenter le capital social (et le capital autorisé), d'adapter ou de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence.
6. Divers.

I (03300/534/20)

Le Conseil d'Administration.

DRANE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.667.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 10 août 2000 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Autorisation au Conseil d'Administration dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, de procéder aux formalités de conversion du capital social (et du capital autorisé) en EURO, d'augmenter le capital social (et le capital autorisé), d'adapter ou de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence.
6. Divers.

I (03301/534/20)

Le Conseil d'Administration.

J.P.J. 2, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 62.880.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 10 août 2000 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Autorisation au Conseil d'Administration dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, de procéder aux formalités de conversion du capital social (et du capital autorisé) en EURO, d'augmenter le capital social (et le capital autorisé), d'adapter ou de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence.
7. Divers.

I (03302/534/21)

Le Conseil d'Administration.

MARQUISAAT, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.562.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 10 août 2000 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Autorisation au Conseil d'Administration dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, de procéder aux formalités de conversion du capital social (et du capital autorisé) en EURO, d'augmenter le capital social (et le capital autorisé), d'adapter ou de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence.
6. Divers.

I (03303/534/20)

Le Conseil d'Administration.

AVR PARTNERS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 55.496.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 11 août 2000 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Autorisation au Conseil d'Administration dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, de procéder aux formalités de conversion du capital social (et du capital autorisé) en EURO, d'augmenter le capital social (et le capital autorisé), d'adapter ou de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence.
7. Divers.

I (03304/534/21)

Le Conseil d'Administration.

FREUD, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 66.404.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 11 août 2000 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Autorisation au Conseil d'Administration dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, de procéder aux formalités de conversion du capital social (et du capital autorisé) en EURO, d'augmenter le capital social (et le capital autorisé), d'adapter ou de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence.
6. Divers.

I (03305/534/20)

Le Conseil d'Administration.

STARO S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 12.607.

Die Aktionäre werden hiermit zur

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 18. August 2000 um 16.00 Uhr, an der Adresse des Gesellschaftssitzes, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

«Beschluss über die Weiterführung der Gesellschaft, gemäss Artikel 100 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.»

Die ordentliche Generalversammlung der Gesellschaft vom 7. Juli 2000 konnte nicht rechtmässig über diesen Punkt abstimmen, da die gesetzlich geforderte Aktienmehrheit nicht vertreten war.

Die ausserordentliche Generalversammlung vom 18. August 2000 wird rechtsgültig abstimmen, unabhängig davon, in welcher Höhe das Kapital vertreten ist.

I (03387/534/18)

Der Verwaltungsrat.

PLANFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxemburg, 3, place Dargent.
R. C. Luxemburg B 67.687.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 août 2000 à 9.00 heures au siège social à Luxemburg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (03455/696/17)

Le Conseil d'Administration.

VANTAFF INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxemburg, 3, place Dargent.
R. C. Luxemburg B 57.497.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 août 2000 à 11.00 heures au siège social à Luxemburg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (03456/696/15)

Le Conseil d'Administration.

ACM INTERNATIONAL HEALTH CARE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxemburg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxemburg B 25.105.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY MEETING OF SHAREHOLDERS

will be held at the registered office of ACM INTERNATIONAL HEALTH CARE FUND («the Corporation») on Tuesday, August 8, 2000 at 11.00 a.m. in order to resolve about the following proposed amendments to the Articles of Incorporation of the Corporation:

Agenda:

Amendments to the Articles of Incorporation, including:

- (i) an amendment to the first paragraph of article III section 2 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:
«Shares may be issued in unlimited number at such time, under such conditions, and for such consideration not less than the equivalent of the net asset value per share thereof, as may be determined from time to time by the Board of Directors, consistent with the terms of these Articles of Incorporation without the necessity for any action by the shareholders and without the existence in the current shareholders at the time of a preferential right to subscribe for the shares to be issued.»
- (ii) an amendment to the second sentence of the second paragraph of article III section 12 of the Articles of incorporation so as to read as follows:
«The repurchase price shall be equal to the equivalent of the net asset value as determined in accordance with the provisions of Section 13 of this Article III.» and
- (iii) an amendment to the section 13 of article III in order to add at the end of this section the following paragraph:
«For the purpose of calculating the issue and repurchase price, such net asset value may be converted into such currencies as the sales documents of the Corporation shall provide.»

Shareholders are advised that a quorum of fifty per cent of the shares outstanding of the Corporation is required and the resolution must be carried by a majority of two thirds of the shares represented at the meeting. If the quorum is not reached, the meeting will be reconvened to be held on Wednesday, September 13, 2000.

In order to be valid for this meeting, proxy forms should reach the offices of the Corporation at the close of business on the day prior to the general meeting.

I (03461/801/32)

By order of the Board of Directors.

EIDER, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 59.088.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 1^{er} août 2000 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Autorisation au Conseil d'Administration dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, de procéder aux formalités de conversion du capital social (et du capital autorisé) en EURO, d'augmenter le capital social (et le capital autorisé), d'adapter ou de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence.
6. Divers.

II (03285/534/20)

Le Conseil d'Administration.

JICEREM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 59.259.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 1^{er} août 2000 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Autorisation au Conseil d'Administration dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, de procéder aux formalités de conversion du capital social (et du capital autorisé) en EURO, d'augmenter le capital social (et le capital autorisé), d'adapter ou de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence.
6. Divers.

II (03286/534/20)

Le Conseil d'Administration.

25198

LES ETANGS DE L'ABBAYE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 45.610.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 août 2000 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Autorisation au Conseil d'Administration dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, de procéder aux formalités de conversion du capital social (et du capital autorisé) en EURO, d'augmenter le capital social (et le capital autorisé), d'adapter ou de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence.
6. Divers.

II (03287/534/20)

Le Conseil d'Administration.

LUMASA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 16.398.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 août 2000 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Autorisation au Conseil d'Administration dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, de procéder aux formalités de conversion du capital social (et du capital autorisé) en EURO, d'augmenter le capital social (et le capital autorisé), d'adapter ou de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence.
6. Divers.

II (03288/534/20)

Le Conseil d'Administration.

SOCAPAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.138.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 3 août 2000 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Autorisation au Conseil d'Administration dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, de procéder aux formalités de conversion du capital social (et du capital autorisé) en EURO, d'augmenter le capital social (et le capital autorisé), d'adapter ou de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence.
6. Divers.

II (03289/534/20)

Le Conseil d'Administration.

TALANTA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.844.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 3 août 2000 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 1997, au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999 et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes y relatifs.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997, au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Autorisation au Conseil d'Administration dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, de procéder aux formalités de conversion du capital social (et du capital autorisé) en EURO, d'augmenter le capital social (et le capital autorisé), d'adapter ou de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence.
7. Divers.

II (03290/534/23)

Le Conseil d'Administration.

TRANSMED HOLDING, Société Anonyme.

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 16.574.

The Shareholders are kindly invited to attend in person or by proxy the

ANNUAL ORDINARY GENERAL MEETING

to be held on July 31st, 2000 at 10.55 a.m. at the registered office with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 1999.
3. Appropriation of results.
4. Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor for 1999.
5. Miscellaneous.

In order to attend it, holders of bearer shares must produce the relevant certificates at the general meeting or lodge them in escrow at a bank at least five open days before the meeting.

II (03331/528/18)

The Board of Directors.

SANTROPA, Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 19.276.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on August 1st, 2000 at 15.00 o'clock at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1999.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Elections.
5. Miscellaneous.

II (03332/534/16)

The board of directors.

25200

ALPHA INVESTISSEMENT, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.743.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *31 juillet 2000* à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Présentation du rapport du commissaire de contrôle.
- 2.- Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
- 3.- Clôture de la liquidation.
- 4.- Décision de la part des actionnaires de prendre personnellement en charge les passifs éventuels pouvant survenir après la clôture de la liquidation et non encore approvisionnés dans les états financiers de liquidation.
- 5.- Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.
- 6.- Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.
- 7.- Divers.

II (03382/534/20)

Le Conseil d'Administration.

ALPHA INVESTISSEMENT, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.743.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *31 juillet 2000* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Présentation du rapport du liquidateur;
- 2.- Nomination d'un commissaire de contrôle;
- 3.- Divers.

II (03384/534/14)

Le Conseil d'Administration.

EUROBC, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.071.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *31 juillet 2000* à 15.00 heures, au siège social de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

Les décisions sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire ne pourront être prises qu'à condition que la moitié des actions en circulation soit présente ou représentée et qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Les actionnaires sont informés que les souscriptions, les rachats et les conversions sont suspendus à partir du 31 juillet 2000.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale extraordinaire, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions cinq jours francs avant la date de l'assemblée aux guichets de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG.

II (03391/584/21)

Le Conseil d'Administration.
